

■ Céline Glanzmann, à Fribourg, CH-217-0110700-1, épicerie, primeurs. Entreprise individuelle. (FOSC du 26.09.1958, p. 2591). L'entreprise est radiée d'office conformément à l'art. 68 al. 1 aORC, ensuite du départ du titulaire et cessation de l'exploitation.
Journal no 583 du 13.02.2008
(04344858 / CH-217.0.110.700-1)